

Brevet de second mécanicien 8000 kW

RNCP22374 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	311
Formacode(s)	31872, 31870, 31893
Code(s) ROME	N3101, N3102, I1605
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de la mer

<http://www.formation-maritime.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du brevet de second mécanicien 8000 kW est responsable du service machine.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Il doit posséder les compétences suivantes :

- faire fonctionner et entretenir les machines principales et auxiliaires ainsi que les systèmes de commande électrique et électronique du navire ;
- planifier, réaliser et assurer le suivi des opérations de maintenance tout en préservant la navigabilité du navire ;
- détecter et identifier la cause des défauts de fonctionnement et remédier aux défaillances des machines ;
- assurer, avec le commandant du navire, la sécurité du navire et des passagers en toute circonstance ;
- surveiller et contrôler le respect de la réglementation et des mesures relatives à la protection du milieu marin ;
- utiliser la langue anglaise écrite et parlée (publications techniques).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Tout type de navires dont la puissance propulsive est inférieure à 8000 kW. Cependant ces navires peuvent être d'une technologie avancée et complexe en ce qui concerne les auxiliaires.

Parmi ces navires il existe :

- des navires de charge ou à passagers de taille modeste ;
- des navires de servitude (remorqueurs, baliseurs..) ;
- des gros navires de pêche (grands chalutiers, thoniers-senneurs) ;
- des grands yachts de plaisance.

Outre la fonction de second mécanicien sur des navires de moins de 8000 kW, il peut exercer la fonction d'officier chargé du quart à la machine sur des navires de moins de 15000 kW.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Après le temps de navigation requis par la réglementation, le titulaire peut également poursuivre sa carrière en intégrant le cours conduisant à la délivrance d'un diplôme de chef mécanicien.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Toute fonction exercée à bord d'un navire professionnel fait l'objet d'une réglementation particulière établie par le ministère en respect des normes internationales de la Convention STCW 1978 (Convention on Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Seafarers) modifiée.

Le brevet de second mécanicien 8000 kW est soumis à une revalidation quinquennale.

Préalablement à l'entrée dans la profession de marin ou à l'inscription dans un établissement d'enseignement ou de formation maritime agréé, un examen médical obligatoire devant un médecin des gens de mer est requis.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 189 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (27 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A3X41 — Marins · tension 2/5 (Faible) A3X90 — Cadres et maîtres d'équipage de la marine · tension 5/5 (Très élevée) G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique · tension 5/5 (Très élevée) G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	19 684
Jugés difficiles à recruter	65 %
Emplois saisonniers	14 %
Familles professionnelles (FAP)	A3X41 — Marins A3X90 — Cadres et maîtres d'équipage de la marine G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Validation de la formation après conseil de classe et sur décision de l'inspecteur général de l'enseignement maritime.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Validation de la formation après conseil de classe et sur décision de l'inspecteur général de l'enseignement maritime.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est présidé par l'inspecteur général de l'enseignement maritime. Il est composé d'enseignants et de membres de la profession intéressés par le titre de formation.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Polynésie française

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP25962

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/22374/>